

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/12/2009

Réception par le Prefet : 18/12/2009

Publication : 23/12/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-16-4-2

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

COMMUNICATION SUR LA MOBILISATION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la loi n° 88.1088 du 1^{er} décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,
- VU la convention relative à la désignation d'un Organisme Intermédiaire d'une Subvention Globale du Fonds Social Européen en date du 06 mai 2008
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne acte au Président de la communication concernant la mobilisation du FSE,
- ❖ Valide les vingt deux opérations FSE concernées par la période 2007-2009 par le Contrôle de Service Fait,

- ❖ Autorise, pour poursuivre la mobilisation du FSE 2010-2013 et sous réserve de l'accord du Préfet de Région, le Président à signer le dossier de demande de subvention globale.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions